

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
de Sailhan le 21 octobre 2021**

Présents : Guillaume Arnaud, Didier Brun, Benjamin Ciemniowski, Norbert Julier, Marie-Christine Iglesias, Jean-Michel Maria, Brigitte Maupomé, Rosa Soulé Artozoul.

Absent : Morgan Lалуque.

La séance est ouverte à 20h30.

Intervention de monsieur Marcel Soulé Artozoul

En amont de la réunion, M. Marcel Soulé Artozoul présente une proposition d'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs de la cour et du préau de l'ancienne école.

Il projette une vue aérienne du quartier de l'entrée du village route d'Estensan. Lorsque l'on vient d'Estensan, la route est en pente descendante ; dans le but de réduire la vitesse des véhicules, M. Soulé Artozoul propose d'implanter une chicane sur une partie du terrain de M. Bragato. La voirie est tracée sur 2 voies de circulation de 3 m chacune. Pour une éventuelle réalisation, sachant que cette route est départementale, il faudrait, éventuellement, soumettre ce projet à la Direction du Département pour validation.

L'aménagement du parking : 5 places pourraient être positionnées place de l'Ecole près de la maison d'habitation de M. Dubouilh. En outre, un stationnement en épis permettrait de matérialiser 9 places sur la partie restante du terrain de Monsieur Bragato, jouxtant la voie de circulation Estensan vers Sailhan.

Aménagement de la cour devant le hangar : dimensions 4m sur 12m. Sur la gauche face au hangar : construction d'un bâtiment, composé de 4 pièces. Un comptoir – bar avec 2 dessertes (une donnant à l'intérieur du hangar, l'autre à l'extérieur). Dans la même pièce : une paillasse et 2 pianos de cuisson seraient aménagés ainsi qu'un espace plan de travail. Dans la pièce adjacente un espace lavage, avec évier double bac serait créé ainsi qu'un passe-plat dans la cloison. La pièce suivante serait dédiée aux sanitaires et enfin le dernier espace serait une pièce de rangement pour le matériel.

Ce bâtiment comprendrait un étage avec une pièce de 30m², équipée d'une baie vitrée, dédiée aux multi-activités des associations. Un auvent protecteur pourrait compléter l'espace du premier étage. Le but de cette proposition globale serait d'avoir un espace très fonctionnel à un coût raisonnable.

Equipement à venir pour "Es de Sailho" : Il est nécessaire de remplacer l'estrade existante. La nouvelle estrade sera positionnée de l'autre côté du hangar (face à l'ancienne estrade qui sera démontée).

Une réflexion est en cours pour se positionner sur un modèle d'estrade fixe ou mobile.

Arrêtés d'interdiction de circulation pour les engins à moteurs et à deux roues sur les chemins de St Lary, via de Vielle, de Bourisp et d'Estensan

Par mesure de sécurité et pour cause de dégradations des chemins, il convient d'interdire la circulation de tout véhicule à moteur (excepté les engins agricoles et les véhicules de secours). La signalisation adéquate est à la charge de la commune (fabrication Pic et Bois et pose ATTM).

Pour le Bié de Vielle : Il faut en outre une vigilance accrue de la part des piétons, le terrain étant instable et dangereux. La signalisation devra être claire et précise.

Chemin de Bourisp : Même interdiction concernant les véhicules à moteurs et les deux roues.

Chemin d'Estensan : Interdiction de circulation des véhicules à moteurs (quads et motos). Obligation des cyclistes à descendre de vélo avant d'arriver au moulin.

Chemin de Saint Lary : ce chemin devra être emprunté uniquement par les piétons. Il fera donc l'objet de l'interdiction de circulation des engins à moteurs et des vélos aux conditions citées ci-dessus.

Des arrêtés ont été pris par la commune de Sailhan avec information auprès des autres municipalités.

Révision des listes électorales

Cette révision peut être effectuée à tout moment de l'année sans date limite. Il convient de sortir de la liste les personnes qui ont quitté Sailhan et qui ne répondent pas aux critères exigés par la Loi, soit : payer des impôts sur la commune ; être propriétaire depuis 5 ans ou locataire de plus de 6 mois. A ce jour il y a 119 inscriptions, 3 supplémentaires sont prévues. Il y a des personnes qui s'inscrivent directement via Internet.

Monsieur le Maire propose une liste réactualisée qui sera soumise à la commission des élections.

Plan de déneigement 2021 – 2022

Le plan de déneigement est établi par le SIVOM de la Haute Vallée d'Aure. Il serait nécessaire de déneiger le Bié de Nars jusqu'à la maison de M. Vic Roland. Les chemins privés ne font pas l'objet de ce plan (**déneigement à la charge des particuliers**). Celui-ci sera affiché sur les panneaux du village. C'est le SIVOM qui a la compétence du déneigement. Il convient de signer une convention avec cet organisme. La société ATTM a la charge d'effectuer le déneigement selon le contrat passé avec le SIVOM. Le sel pour les rues du village a été commandé par la mairie auprès du SIVOM. Il y a une demande de la part de certains habitants pour que des bacs à sel soient installés en quelque(s) point(s) du village. Le conseil municipal donne un avis défavorable et opte pour la mise en place d'un seul bac fermé par cadenas, avec accès sur la partie ventrale, à placer à proximité du hangar de la mairie.

S.D.E. Demande de travaux 2022

Cette demande de subvention a pour objet :

- Le parking du Garet (déplacement du réverbère sur le futur parking)
- les travaux d'éclairage du muret et de la fontaine place de l'Ecole.
- les deux radars pédagogiques aux entrées du village (routes d'Estensan et de Saint Lary) il faut envoyer au SDE les photos des emplacements souhaités.
- les travaux nécessaires à l'éclairage du futur boulodrome et de l'aire de loisir (extension du réseau existant) au chemin du Pi
- Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine et suite à une démonstration d'éclairage du mur de l'ancienne école, il pourrait éventuellement être envisagé la pose d'un projecteur.

Après discussion l'ensemble de l'assemblée décide à l'unanimité de citer dans la demande de subvention l'ensemble de ces objets.

Travaux mairie : salle de réunion et secrétariat

M. le maire expose à l'assemblée le caractère vétuste des pièces du premier étage du bâtiment de la mairie. Dans la pièce dédiée au secrétariat, un parquet flottant pourrait remplacer avantageusement la moquette usagée. Il conviendrait de demander à M. Espouy, ébéniste un devis pour la pose (surface : 7,29 m²).

Réfection de la salle principale (pose de panneaux en bois du Rieumajou sur l'un des murs et tapisserie à changer sur les autres panneaux).

Après discussion, les conseillers décident à l'unanimité de faire réaliser ces travaux jugés urgents.

Résidence du Presbytère – travaux de plomberie et d'électricité

Dans l'appartement occupé par M. Coustalat, on a pu constater la vétusté de la salle de bains. Un plombier a été sollicité pour changer la baignoire. Il a été observé que la hauteur insuffisante de la soupente ne permettait pas d'installer une douche à la place de la baignoire. Changer la baignoire coûterait 1143,60 € ttc y compris le mitigeur intégré. Les travaux de carrelage concernant les raccords seraient effectués par l'agent du SIVOM et M. Maria Jean-Michel conseiller municipal.

Pour ce qui est des travaux d'électricité nécessaires : il y a une VMC à changer dans 3 appartements (144,89 € ttc l'unité). 2 radiateurs ne fonctionnent plus dans un appartement et une ampoule est à changer. Le coût total de ces travaux s'élève à 1985,70 € ttc.

Il est demandé par le Maire à Madame Soulé Artozoul, première adjointe de faire le point régulièrement sur l'entretien des parties extérieures du presbytère, notamment la vérification de la propreté du terrain commun situé derrière le bâtiment.

En novembre seront disponibles : 2 trousseaux de clés par locataire plus 1 jeu de clés en mairie.

Compte rendu de la visite à la source d'Ariéou

Monsieur le maire accompagné de monsieur Benjamin Ciemniowski est allé vérifier l'état du site de la source d'Ariéou. Il s'avère urgent de faire nettoyer l'intérieur du périmètre de la source par le SIVOM et/ou les équipes d'entretien de Saint Lary. Une perte d'eau importante issue de résurgences a été observée à l'intérieur du périmètre. Il conviendrait de la capter. L'entreprise Condoure pourrait procéder aux travaux les plus urgents. **Le bilan de cette visite met en lumière la quantité importante d'eau disponible à la source.**

Enquête publique : source du Rioumajou

Un commissaire priseur a pris contact avec les mairies concernées dans le cadre de l'enquête publique pour le captage de l'eau. Un procès verbal sera établi qui devra être affiché en mairies de Sailhan et de Saint Lary Soulan.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Une réunion des anciens combattants a lieu ce jour, 21 octobre. Dans le cadre de la cérémonie du 11 novembre, la manifestation prévue en présence des représentants des anciens combattants, de la gendarmerie et des pompiers aura lieu à 11h 45.

Questions diverses

Association des Pitchouns

A la demande de Mme Fiaschi Co présidente des Pitchouns, la liste des enfants de moins de 14 ans a été établie par la mairie et remise à l'intéressée. 19 enfants de la commune répondent à ce critère.

Aucune manifestation n'ayant été organisée durant l'année 2021, la subvention annuelle accordée par la mairie prendra en compte les cadeaux de Noël, les chocolats et l'assurance annuelle. L'ensemble du conseil municipal opte pour l'octroi d'une subvention globale de 700 €. Un courrier sera adressé à la Présidente de l'association pour lui faire part de cette décision.

Comité des fêtes / médiathèque

Le comité des fêtes s'apprête à changer son matériel informatique. Pour ce qui est des livres, le comité souhaite orienter ses choix en développant ce qui a trait au régionalisme et aux sports. La mairie achète certains ouvrages chaque année et reste propriétaire des ouvrages.

Repas du 3^{ème} âge organisé à Vieille Aure par la Communauté de communes du Louron et de la Haute Vallée d'Aure

Cette manifestation est prévue le 5 décembre à la salle des fêtes de Vieille Aure.

La mairie de Sailhan distribuera les invitations aux habitants concernés. Ceux-ci s'inscriront directement auprès du secrétariat de la communauté de communes Aure Louron.

Séniors

Le listing des seniors a été réactualisé en vue de la commande des cadeaux de Noël offerts par la municipalité de Sailhan.

Chats errants sur le village

Plusieurs chats errant sur le village ont été recensés. Il serait nécessaire de les faire stériliser pour ne pas se laisser envahir par un nombre croissant de félins. Qui serait en mesure de s'en charger ? M. le maire propose de demander conseil auprès de l'association Patapouf à Lannemezan et de la S.P.A.

Préau de l'ancienne école

Il convient que l'espace préau soit libéré entièrement en cas de neige. Les barrières achetées récemment doivent être attachées avec chaînes et cadenas. Ces barrières seront marquées à fin d'identification à l'aide de pochoirs.

Fleurissement d'hiver

Il faut pointer toutes les jardinières en pierre dans lesquelles seront plantées des pensées et plantes hivernales afin de pouvoir établir la commande de fleurs.

Illuminations de Noël

Il a été commandé des sphères lumineuses pour compléter les illuminations pour les fêtes de fin d'année. Ainsi tout le village sera embelli dans sa globalité.

Eclairage public

Monsieur le maire demande à Madame La première adjointe « responsable de l'éclairage public » d'établir mensuellement une vérification de l'éclairage public et des monuments afin de pouvoir signaler les éventuels problèmes au S.D.E.

Remplacement de la tour d'ordinateur

Il est nécessaire de procéder au remplacement de l'ordinateur au secrétariat de la mairie. Ce travail se fera sur 2 jours consécutifs par un technicien, M. Fourasté, en collaboration avec la société Berger Levrault.

L'ensemble des conseillers décident, après réflexion, l'achat d'un ordinateur neuf et le transfert des logiciels indispensables, considérant à l'unanimité le caractère urgent de cette opération.

Sécurité du village

Suite à l'entretien de M. le Maire avec M. Huc Joël de la D.D.T. et à la rencontre avec M. Peninou de l'ADAC, il a été préconisé de prévoir une voie piétonne (trottoir) matérialisée par une couleur et un revêtement spécifique qui relierait la place de l'école au bas du Chutole. Le carrefour central ferait l'objet de la mise en place d'un pavé central à très faible dénivelé. Des passages piétons (par marquage au sol) seraient matérialisés : devant l'église, place de l'école et au niveau du lavoir. Deux panneaux « stop » seront mis en place au début de la rue principale et à hauteur du lavoir route d'ENS avec matérialisation au sol. Ces travaux sont entièrement à la charge de la commune.

Autres questions diverses

Des QR codes ont été apposés sur les panneaux d'information et tous les édifices du village. Ils ont été créés par M. Boubin, réalisés par la société "Coté Numérique" à Lannemezan et mis en place par Monsieur Boubin et le maire.

Au cimetière les cases supplémentaires sont installées au colombarium. Un ré-agrège a été effectué. Du gravier a été répandu sur l'ensemble du cimetière. Sur le nouveau dépositoire, la gravure "ossuaire" devra être ajoutée ainsi que des plaques de réservations pour les cases. 2 cases supplémentaires seront ajoutées en extérieur au printemps prochain.

D'ici la Toussaint, le Christ, la croix et la fontaine recevront une couche neuve de dorure. Les ouvriers du SIVOM ont procédé au nettoyage de tombes non entretenues par les familles.

M. le Maire propose à chaque conseiller d'assister à tour de rôle avec lui à une réunion de la communauté de communes Aure Louron dans le cadre de leur formation.

Le nettoyage des rues se fera avant la Toussaint par les services techniques de Saint Lary Soulan.

Incivilité : les drapeaux et blasons du monument aux morts ont été enlevés et jetés à plusieurs reprises dans l'enceinte du monument. Si cela devait perdurer un signalement sera effectué auprès des services de la gendarmerie.

La séance est levée à 11h45.